

RCS : CUSSET Code greffe : 0301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00401 Numéro SIREN : 789 898 624 Nom ou dénomination : 3 F

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2022 sous le numéro de dépôt 1408

impl/id

Certifié conforme à
l'original

JS

3 F
(SAS)

RESTAURATION DE TYPE RAPIDE
28 Route de Chantelle
Les Perclèrers
03140 FLEURIEL
BILAN AU : 30/09/2021
N° SIRET : 78989862400042
Code NAF : 5610C

SOMMAIRE

	Pages
- Annexe	6 à 8

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise										3 F										Néant										*																													
Adresse de l'entreprise										28 Route de Chantelle										03140 FLEURIEL																																							
Numéro SIRET *										78989862400042																																																	
Durée de l'exercice en nombre de mois *										12										Durée de l'exercice précédent *										12																													
																				Exercice N clos le										30092021										Exercice N-1 clos le										30092020									
ACTIF										Brut										Amortissements - Provisions										Net										Net																			
										1										2										3										4																			
ACTIF IMMOBILISE	Immobiliations incorporelles	Fonds commercial *		010				012																																																			
		Autres *		014		11 085		016		11 085																																																	
	Immobiliations corporelles *		028		347 242		030		261 442		85 800		118 637																																														
	Immobiliations financières * (1)		040		4 413		042				4 413		4 413																																														
	Total I (5)		044		362 740		048		272 527		90 213		123 050																																														
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		8 381		052				8 381		7 290																																													
		Marchandises *		060		136		062		136		136		236																																													
	ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes		064		9 556		066		9 556		9 556		8 318																																													
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068		1 143		070		1 143		1 151																																														
			Autres * (3)		072		4 427		074		4 427		13 486																																														
Valeurs mobilières de placement		080				082																																																					
Disponibilités		084		81 304		086		81 304		106 416																																																	
Charges constatées d'avance *		092		2 594		094		2 594		2 972																																																	
Total II		096		107 542		098		107 542		139 868																																																	
Total général (I+II)		110		470 282		112		272 527		197 755		262 918																																															
PASSIF										Exercice N										Exercice N-1																																							
										NET										NET																																							
										1										2																																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		10 000		10 000																																																				
	Ecart de réévaluation		124																																																								
	Réserve légale		126		1 000		1 000																																																				
	Réserves réglementées*		130																																																								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131				)		132		46 268		22 578																																														
	Report à nouveau		134																																																								
	Résultat de l'exercice		136		549		23 689																																																				
	Provisions réglementées		140																																																								
	Total I		142		57 816		57 268																																																				
	Provisions pour risques et charges		154																																																								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		73 434		107 913																																																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																																																								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		22 668		29 576																																																				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		7 346		)		172		43 838		68 162																																														
	Produits constatés d'avance		174																																																								
	Total III		176		139 939		205 651																																																				
	Total général (I + II + III)		180		197 755		262 918																																																				
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				(4)		Dont dettes à plus d'un an		195		53 375																																														
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197				(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		2 363																																														
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				(5)		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																																																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Exercice N-1 clos le							
3	0	0	9	2	0	2	0

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 3 F

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	11 085	412		414		416	11 085	11 085
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	203 613	432		434		436	203 613	203 613
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	74 214	442		444		446	74 214	74 214
	Installations générales agencements divers	450	62 911	452		454		456	62 911	62 911
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	4 141	472	2 363	474		476	6 504	6 504
Immobilisations financières		480	4 413	482		484		486	4 413	4 413
TOTAL		490	360 377	492	2 363	494		496	362 740	362 740
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500	11 085	502		504		506	11 085	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	137 766	522	20 361	524		526	158 127	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	48 972	532	7 416	534		536	56 388	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	37 361	542	6 445	544		546	43 806	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	2 143	562	978	564		566	3 120	
TOTAL		570	237 326	572	35 200	574		576	272 527	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2		3		4		5		
	6	7		8		9		10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 3 F

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C

VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	9 451
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	9 451

III

DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996	
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	

IV

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	508
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	508
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	5 000
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	5 000
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	45 732
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	30 010
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 3 F				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2020		et clos le : 30/09/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	10
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	454 873
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	454 873
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	435
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	3 051
Subventions d'exploitation reçues				113	10 000
Variation positive des stocks				111	991
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	16 982
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	31 460
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	170 168
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	53 916
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	680
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	224 765
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	261 569
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	261 569
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	454 873	Effectifs au sens de la CVAE *	023 10
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2020	160	31/12/2020
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 197 755.24 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 454 872.92 Euros et dégageant un bénéfice de 548.60 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Durant l'exercice la société a été transformé en SAS.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a impacté la société et elle a bénéficié du fonds de solidarité, de l'activité partielle et des aides URSSAF.

La société bénéficie toujours d'un prêt garanti par l'Etat à hauteur de 50 000 euros.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**Etat des immobilisations**

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Evaluation des amortissements

Pour les immobilisations non décomposables à l'origine et par mesure de simplification, les amortissements sont calculés suivant les durées d'usage sans rechercher la durée réelle d'utilisation.

Dans le cas d'immobilisations décomposables, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue et compte tenu d'une éventuelle valeur résiduelle. Dans ce cas, un amortissement dérogatoire fiscal pourra être comptabilisé.

Catégorie	Mode	Durée
Constructions sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Frais d'établissement	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées selon la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu sauf écart significatif.

Produits à recevoir

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 0 5 3
Dettes fiscales et sociales	9 3 0 8
Autres dettes	8
Total	1 7 3 8 2

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 5 9 4
Total	2 5 9 4



3 F
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 10 000 €
SIÈGE SOCIAL : 28 ROUTE DE CHANTELLE
LES PERCIÈRES 03140 FLEURIEL
789 898 624 RCS CUSSET

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 MARS 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 548,60 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	548,60 €
------------------------	----------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 46 816,14 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14 MARS 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Charles PAMART

